



Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

**Septième Session de
Examen Périodique Universel (EPU)
Février 2010**

**Examen de la
République de Madagascar**

Rapport individuel soumis par

Franciscans International

Août 2009

1. Droit au logement et les familles de/dans la rue

1. Plus de 70% de la population malgache vit en dessous du seuil de pauvreté¹. Cette situation d'extrême pauvreté vulnérabilise davantage les populations pauvres pour qui « le moindre aléa, (perte de l'emploi, maladie, décès du chef de famille) les envoie grossir les rangs des sans-abri, qui luttent pour survivre dans la rue »².

2. A Madagascar, il ne s'agit pas d'individus de la rue ou vivant dans la rue mais de familles de la rue ou vivant dans la rue. Les *familles de la rue* sont sans abri et vivent nuit et jour dans la rue. Elles n'ont ni accès à l'emploi, ni à l'éducation pour les enfants, ni aux soins de santé primaires, ni encore à l'hygiène (alimentaire et corporelle). Elles vivent au jour le jour de la mendicité, des poubelles et de la vente d'articles de récupération. Ces familles habitent dans les rues dans des « maisons » de 4 m² faites de cartons récupérés dans des poubelles ou de sachets plastiques et ne doivent leur salut en hiver, où la température descend jusqu'à 7°Celsius, qu'à des fines couches de cartons d'emballage dans leur combat contre le froid.

3. Quant aux *familles dans la rue*, elles ont certes une maison mais passent l'essentiel de leur temps dans la rue. Les membres de ces familles sont des vendeurs ambulants et leur source de revenu est constituée uniquement de la vente de marchandises récupérées à crédit auprès de commerçants chinois. Ils travaillent certes, mais ne peuvent nourrir leurs familles des revenus de leur labour. Dès lors, ces travailleurs pauvres qui croupissent dans la précarité se retrouvent dans la rue pour non paiement de loyer.

4. A Antananarivo, après les évènements socio-politiques de janvier 2009, près de 10'000 personnes ont perdu leur emploi suite aux pillages, aux incendies et aux destructions des magasins dans lesquels ils travaillaient. Toutes ces personnes sont venues grossir les rangs des 10'000 autres familles vivant déjà dans la rue et deviennent dépendantes de petits métiers tels que la vente ambulante et les taxi-phones³.

5. Frappés d'une déchéance chronique et accablés par la misère, les chefs de ces familles n'arrivent plus à assumer les responsabilités qui sont les leur et sombrent dans l'alcoolisme, la drogue, la violence et la prostitution pour les filles et les femmes. Quant aux enfants qui souvent naissent et grandissent dans la rue, ils n'ont pas accès à l'éducation et accusent des carences physiques et psychologiques qui influent négativement sur leur développement. Dans la rue, les familles perdent des repères car elles vivent isolées et ont traversé des périodes traumatisantes et déstabilisantes. Elles ne bénéficient d'aucune protection de la loi et l'Etat ne leur apporte aucune assistance. Certaines familles vivent cette paupérisation sur des générations. En 1985, devant l'ampleur du phénomène des familles de la rue, le gouvernement avait procédé, de façon énergique, au déplacement de cette population délaissée à la périphérie de la ville. Certes le problème a été déplacé mais le phénomène connaît aujourd'hui, avec la crise politique du premier trimestre de 2009, une envergure inquiétante.

¹ PAM, Projet de Programme de Pays – Madagascar 10340.0 (2005–2009), WFP/EB.2/2004/3/1.

² Exposé écrit présenté par Franciscans International lors de la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, E/CN.4/2004/NGO/116, page 3.

³ E/CN.4/2004/NGO/116, page 3.

6. Le chômage et l'extrême pauvreté doublés de la cherté des loyers et de l'immobilier conduisent au mal logement et à la crise du logement. Dans le passé, les logements sociaux (Cités) existaient ; mais cette époque est révolue, ces logements ont disparu. Même les nouveaux projets *trano gasy mora vidy* (maison traditionnelle à bas prix) qui proposent jusqu'à 10'000'000 Ariary (3'590 Euro) restent inaccessibles à la majorité des bourses malgaches. Certaines familles sont victimes du projet d'assainissement de la capitale dans lequel les sans-abri sont chassés vers les périphéries. Depuis janvier 2009 en faveur de la crise sociopolitique, les maisons des rues ont refait surface le long des voies ferrées (l'ancien « La réunion kely »). Sans une solution durable, la crise du logement risque de grossir davantage le nombre de familles de la rue et vivant dans la rue.

2. Droit à la santé et l'accès aux soins de santé de base

7. La situation sanitaire à Madagascar est caractérisée par un faible accès aux soins d'assistance à l'accouchement pour les mères, des infrastructures de soins existantes mais non servies par des compétences suffisantes, un accès difficile aux centres de santé et l'existence de certaines carences dans le système de gestion selon le Rapport National sur le Développement Humain 2006⁴. Selon l'UNICEF⁵, le manque d'accès aux soins de santé de qualité pour les femmes et les accouchements non assistés entraînent une mortalité maternelle alarmante. Plus de 12% des nouveaux-nés n'atteignent pas l'âge de 5 ans à cause notamment du paludisme, des maladies diarrhéiques et des infections respiratoires. Alors que 77% de la population urbaine a accès à l'eau potable, elle n'est que de 35% dans les zones rurales, ce qui aggrave les problèmes de santé dans ces milieux pauvres.

3. Droit à l'alimentation

8. La surface agricole potentiellement cultivable est évaluée à 36 millions d'hectares mais les terres des Hauts Plateaux (entre Antananarivo et Fianarantsoa) et de la côte orientale, propices à la riziculture, souffrent de surexploitation et par conséquent d'appauvrissement. Avec 13% seulement de terres agricoles exploitées, la politique agricole ne permet pas une exploitation rationnelle. Il en résulte une concentration de paysans dans les terres surexploitées et partant une privation pour les exploitations de tailles familiales.

9. Le Sud des Provinces de Tuliary et de Fianarantsoa est aride et connaît une sécheresse aiguë. Le manque de pluie affecte les récoltes empêchant ainsi les agriculteurs de subvenir aux besoins alimentaires de leur famille et de constituer des réserves pour les saisons agricoles à venir.

10. Selon l'UNICEF⁶, en moyenne, 48 % des enfants malgaches sont victimes de malnutrition chronique et 13 %⁷ souffrent de malnutrition aiguë. La situation est plus

⁴ Voir Chapitre V sur la santé et les technologies de l'information et de la communication. Selon ce rapport « les dépenses de santé par habitant représentent US \$ 27, soit 2,8% du PIB, ce qui est faible comparativement à l'ensemble de l'Afrique où le taux est de 37 dollars US par habitant », page 55, § 5.1.5.

⁵ www.unicef.org/Madagascar. Voir aussi « Mission INITIATIVE SUR LA FLAMBÉE DES PRIX, ALIMENTAIRES, Plan d'Action à Impact Rapide, Transformer une crise en une opportunité », (ver 2.1 du 15/10/08) : « seules 29% des femmes sans instruction sont assistées lors de leur accouchement contre 87% pour les femmes ayant le niveau d'instruction de l'enseignement secondaire ».

⁶ Voir www.unicef.org sur la page consacrée à Madagascar, http://www.unicef.org/french/infobycountry/madagascar_50348.html

alarmante dans certaines régions rurales telle que le Sud qui connaît une sécheresse prononcée. Là, la malnutrition frappe jusqu'à 80%⁸ des enfants de moins de cinq ans dont une écrasante majorité à un niveau élevé. Depuis le début de l'année 2009, avec la détérioration des conditions de vie marquée par la dévaluation de la monnaie malgache, l'augmentation des prix de produits de première nécessité, l'augmentation de l'inflation de 22% alors que les salaires, eux, n'ont pas augmenté, les Malgaches ont du mal à s'approvisionner, à se nourrir et à parvenir à un niveau de vie suffisant. En moyenne, 70% des dépenses de consommation⁹ sont consacrées à l'alimentation et le riz est de loin l'aliment de base des Malgaches.

4. Défis d'un droit à une éducation effective

11. Malgré les efforts du gouvernement, l'accès à l'éducation des jeunes filles est limité à cause de l'incapacité des parents à les accompagner avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, les grossesses précoces et l'extrême pauvreté qui règnent dans les milieux ruraux contribuent à l'échec scolaire de la jeune fille. En outre, certaines coutumes et mentalités continuent de faire obstacle à la promotion et à la protection des droits de la femme et partant, découragent l'éducation de la jeune fille. En guise d'exemple de pratiques défavorables aux femmes, lorsque naissent des jumeaux dans le sud du pays, c'est le bébé de sexe féminin qui est abandonné, la naissance de jumeaux étant considéré comme un évènement maléfique.

12. Aussi, les régions rurales qui jouissent d'un niveau dérisoire de développement économique connaissent aussi un faible taux de scolarisation alors que la démographie y reste élevée. C'est l'un des facteurs qui creuse non seulement l'écart entre le taux de scolarité entre zones rurales et zones urbaines mais aussi le décalage entre la qualité de l'enseignement dans les villes et les villages.

13. Si l'exonération des droits d'inscription dans les établissements publics ainsi que la distribution de kits scolaires sont des décisions encourageantes, il n'en demeure pas moins vrai que d'autres problèmes portent atteinte à l'accès effectif à l'éducation de tous les enfants malgaches. Il s'agit notamment des attitudes et comportements coutumiers qui consiste à préférer l'investissement dans l'élevage d'un zébu pour, dit-on, un retour sur investissement à court terme, à l'éducation d'un enfant dont on n'est même pas certain qu'il réussirait. Cette préférence semble être dictée par l'extrême pauvreté des populations et le taux élevé de l'abandon scolaire, ce qui constitue une source de découragement pour les parents.

6. Traite des personnes : exploitation économique et sexuelle

14. L'extrême pauvreté de la population et le développement du tourisme (sexuel) dans la Grande Ile constituent un terreau fertile sur lequel s'enracine l'exploitation sexuelle. Au Nord, dans la région de Nosy-Be desservie régulièrement par un vol au départ de Milan en Italie, le tourisme sexuel impliquant des jeunes filles très souvent mineurs entre 13 et

⁷ UNICEF : Situation des enfants dans le monde 2008, page 119.

⁸ Idem.

⁹ Enquête permanente auprès des ménages (EMP), Section XII-3-1: Part de l'alimentation dans la consommation totale. En zone rurale, ce taux est de 76.1% et de 56.6% dans les secteurs urbains. Voir aussi le rapport de la mission de la FAO à Madagascar en 2008 intitulé « Mission INITIATIVE SUR LA FLAMBÉE DES PRIX, ALIMENTAIRES, Plan d'Action à Impact Rapide, Transformer une crise en une opportunité », (ver 2.1 du 15/10/08), page 17, § 1.13.

17 ans, est devenu un fléau qui exploite la misère des populations. La plupart de ces jeunes filles ont très tôt abandonné l'éducation scolaire faute de moyens des parents et n'ont aucune qualification professionnelle. Encouragées parfois par des parents démunis et impuissants devant leur situation d'extrême pauvreté, ces jeunes filles se retrouvent emprisonnées dans le cercle vicieux de l'exploitation et cherchent en vain de l'aide pour en sortir. Selon les témoignages des enfants victimes du phénomène, il y aurait de plus en plus de pratiques pédophiles. Même si le phénomène reste encore difficile à quantifier, il prend de l'ampleur avec l'augmentation de l'affluence touristique.

15. Le phénomène de l'exploitation sexuelle prend également de l'ampleur à Toliara qui attire non seulement les personnes en provenance notamment de Antandroy et Tanalana mais aussi les touristes à cause des sites touristiques de Anakao et de Ifaty. Avec moins de 30% de taux de scolarisation dans le primaire et de 10% dans le secondaire, la Province de Toliara se classe en dernière position sur le plan de l'éducation par rapport aux autres Provinces. Le taux de chômage très élevé se double de pratiques coutumières tolérant la permissivité sexuelle, prêtant ainsi le flanc à l'exploitation sexuelle.

16. La nécessité pour l'aîné(e) de la famille, quoique mineur(e) et à peine pubère, de se prendre en charge afin de laisser la possibilité aux parents de consacrer leurs maigres ressources aux petits frères et sœurs, le laxisme voire l'encouragement des parents malgré eux, l'abandon scolaire, le besoin de posséder les victuailles de « dernier cri », le manque d'accès à l'information, le manque d'une politique nationale de soutien aux familles pour l'éducation des enfants, les comportements traditionnels tolérant des pratiques sexuelles de l'enfant mineur et, de manière générale, l'extrême pauvreté, sont autant de facteurs qui favorisent l'exploitation sexuelle à Madagascar.

17. Il est difficile de prouver l'existence de réseaux mais selon les témoignages des victimes, les recrutements d'enfants pour l'exploitation sexuelle se font dans les zones touristiques, dans les rues, dans les boîtes de nuit et dans les bars. Mais leur existence ne fait plus de doute puisque de plus en plus de femmes malgaches partent à l'étranger avec des promesses d'embauche mais elles se retrouvent, sous la contrainte ou avec leur consentement, dans des réseaux de prostitution.

18. En dépit de l'adoption en 2000 de la loi n° 2000-021 modifiant et complétant certaines dispositions du Code Pénal relatives à la violence contre les femmes et l'adoption en 2007 de la loi n° 2007-38 modifiant et complétant les dispositions du Code Pénal relatives à la traite des personnes et au tourisme sexuel, le phénomène de la traite des personnes demeure inquiétant et appelle des actions prioritaires de la part du gouvernement.

19. Dans les Zones Franches Industrielles, les employées sont contraintes d'offrir des faveurs sexuelles avant d'être embauché. L'exploitation sexuelle est devenue pour les employeurs une arme destinée à contraindre les (futurs) employées à se soumettre. La loi n° 2000-021 qui punit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail de peines aggravées reste lettre morte.

20. Certaines filles qui débarquent en ville perdent leurs repères lorsque les objectifs et les attentes de départ ne sont pas comblés. Les enfants employés domestiques sont souvent maltraités : sévices corporels, privation de nourriture et de repos et parfois abus sexuels. Refusant les traitements inhumains et dégradants dans les maisons en tant que

domestiques, elles sombrent dans le désespoir, devenant ainsi une proie facile à des réseaux de proxénètes.

21. En outre, les programmes interministériels destinés à lutter contre l'exploitation des enfants et à lutter contre la traite des personnes n'ont atteint que des résultats insignifiants de sorte que les phénomènes de la traite des personnes, du travail forcé et des pires formes du travail des enfants se banalisent et laissent les plus vulnérables, notamment les enfants, sans protection.

7. Recommandations

22. En tant membre du Conseil des droits de l'homme ayant formulé des engagements volontaires¹⁰, Madagascar devrait :

- (a) Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- (b) Adopter un programme national d'intégration et d'accompagnement destiné à relever le défi du droit au logement et la question des familles dans et de la rue. En s'inspirant des « programmes de transferts monétaires »¹¹ proposés par l'experte indépendante des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté, ce programme pourrait mettre en place un système de protection sociale comportant l'aide aux familles de la rue, la formation professionnelle, l'appui visant la mise en place d'activités génératrices de revenus, la construction de logements et l'aide au logement ;
- (d) Consolider le système national d'alerte, de prévention (détection des zones et des cas) et de traitement de la malnutrition ; le gouvernement devrait doter les zones rurales de centres de santé pour un meilleur accès à la santé des femmes enceintes et des enfants en bas âge ;
- (e) Instaurer un système d'affectation de ressources en matière d'éducation qui tienne compte de la faible dotation des zones rurales d'infrastructures scolaires et d'adopter, en conséquence, des mesures incitatives visant à encourager les enseignants qui considèrent les milieux ruraux peu attractifs ;
- (f) Mettre effectivement en œuvre le Protocole de Palerme ainsi que les lois relatives à la traite des personnes et entreprendre des actions d'information et de sensibilisation de la population, y compris des employeurs et des touristes, sur la traite des personnes (exploitation sexuelle et économique) en adoptant une politique visant la formation professionnelle des enfants en échec scolaire et l'appui aux familles pour l'éducation et l'encadrement des enfants ; par ailleurs, une coopération avec les pays de destination devrait être envisagée ;
- (g) Mettre en place un système de contrôle dans les entreprises pour la mise en œuvre de la loi n° 2000-021 punissant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ;

¹⁰ A/61/893, § II.

¹¹ A/HRC/11/9, Rapport de l'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté, Magdalena Sepúlveda Carmona.